



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20251210-DEL-2025-102-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2025  
Date de réception préfecture : 15/12/2025

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles  
Commune de Saint-Étienne du Grès

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

**Présents** : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUI – Christiane BOYER – Denis ARNOUX - Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

**Pouvoirs donnés** : Aurélie ISNARD à Céline CASTELLS  
Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ  
Catherine VERAN à Gérard GALLE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard GALLE

**Délibération n° 2025/102 : Crédit d'emplois au titre des avancements de grade pour l'année 2026**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la Commune afin de prendre en compte les évolutions de carrière des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grades établi pour l'année 2026 par la Commission Ressources Humaines.

Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026 trois agents au grade d'adjoint administratif évoluent vers le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Considérant qu'il existe déjà dans le tableau des effectifs un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe vacant, il y a lieu de créer deux emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**L'exposé du Maire entendu,**



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20251210-DEL-2025-102-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2025  
Date de réception préfecture : 15/12/2025

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 suffrages exprimés,**

**APPROUVE** la création de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre des avancements de grade 2026

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que joint en annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**PRECISE** que le tableau des effectifs sera mis à jour lors d'un prochain Conseil municipal une fois les avancements de grade prononcés

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente  
délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par  
le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »